



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 17 mai 2023

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 16 et le 17 mai 2023.

16 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Alain **SALMON**, Nicolas **RAIMBAULT**, Yohan **SENEZ**, Gaetan **MULLER**, Jean-Louis **BORG**, Roger **PAOUR**, Michel **GOBILLOT**, Paul **MERLIOT**, Christian **DEVOS**, Christophe **LE BOUILLE**, Martial **BELLON**, Jean-Marc **JEHANNO**, José **RUIZ**, Stéphane **KROEMER**, Amara **SY**,

Excusé : M. Christian **LEMASSON**

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Droits complémentaires d'engagement 2023/2024 – As Monaco Basket

Il est proposé au Comité Directeur de ne pas solliciter auprès du club de l'As Monaco Basket de droits complémentaires relatifs à l'engagement du club dans les championnats LNB pour la saison 2023/2024.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation de la résolution
- Refus de la résolution
- Abstention

Nombre de votants : 16

Résultats des votes :

- Approbation : 16
- Refus : 0
- Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sujet n°2 : Candidatures - Assemblée Générale électorale LNB – 28 juin 2023

Après validation par les conseils de la LNB, il est proposé au Comité Directeur que les clubs ayant acté leur accession sportive (ou rétrogradation) puissent faire acte de candidature au Comité Directeur pour le niveau de championnat auquel ils participeront lors de la saison 2023/2024. Les actes de candidature devront respecter les délais statutaires.

A ce titre, l'actuel Comité Directeur devra se prononcer, d'ici l'Assemblée Générale du 28 juin 2023, sur l'engagement des clubs dans leur niveau de compétition respectif pour la saison 2023/2024.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation
- Refus
- Abstention

Nombre de votants : 16

Résultats des votes :

- Approbation : 16
- Refus : 0
- Abstention : 0

Le Comité Directeur décide à l'unanimité que les clubs ayant acté sportivement leur montée (ou leur rétrogradation), pourront faire acte de candidature au Comité Directeur pour le niveau de championnat auquel ils participeront lors de la saison 2023/2024. Un Comité Directeur devra engager les clubs pour la saison 2023/2024, d'ici au 28 juin 2023.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**